

## Association Mains libres

15 rue Saint Denis 75001 Paris  
 www.mainslibres.asso.fr - 01 42 21 99 32  
 Contact : [elisabeth.bourguinat@wanadoo.fr](mailto:elisabeth.bourguinat@wanadoo.fr)

### Procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'association Mains libres lundi 20 juin 2011 de 18h30 à 20h30

**Présents** : Françoise ABA, José ABDERRAHMANI, Christine BARA, Petru BARGU, Bernard BLOT, Charlie BOISBOURDIN, Ghislaine BOUAYAD, Elisabeth BOURGUINAT, Yolaine BOUVIALA, René BROUSSE, Van Khoa BUI, Shopon CHAUDHORY, Mark COFFIE, Patrick DARCHY, Thérèse DONEAUD, Bernard DUBOIS, Philippe DUPAGNE, Janos ERDEL, Véronique ETIENNE, Jean-François FAGOUR, Richard FLEURY, Aurélie FUCHS, Adam FURMAN, Georges GAZUA, Michèle GILLES, Franck GIROUX, Dariusz GORSKI, Chantal GUERRE, Pierre HENNICO, Anne IACINO, Mounir ISMAILI, Pierre JAMET, Philippe JUINO, Jeanne KALT, Delphine LAGRABETTE, Bernadette LAVILLE, Pascal LODIN, Frédéric MANTUILLA, Martine MARTIN, Paul MAZERAND, Didier MORIN, Michel MORIN, Jean REDEUIL, Richard RICHEZ, Patrick ROBURIN, Yolanda RODRIGUEZ, Frédéric ROSIN, Jacqueline ROSSI, Patrice SADIA, Anne SARFATI, Bernard SARRAZIN, Marie-Ange SCHILTZ, Clément SEGRET, Gérard SEIBEL, Chantal SPETH, Hugues TEMPLIER, Michel THERAUD, Chloé TIBOUVILLE, Eric TRAN, François VASTEL, Jacqueline VIOMESNIL, Dusan VORATOVIC, Abdelaziz YOUNOUS, Emmanuelle YU TING

**Représentés** : Ibo Félix AKOU, Michelle BOISSON, Isabelle CHANAL, Patrice DE SEAUVE, Yves DEVELON, Michel GAILLARD, Alexis JEAN, Ivana JIROVEC, Cédric LAUTARD, Laurent LE CORNEC, Véronique LILE, Brigitte MADRU, Paulette MORIN, Evelyne PARENT, Gilles POURBAIX, Catherine SIMONNET, Daniel TOUDERTE, Katia VASSAUX, Adel YAHIA

La présidente déclare l'assemblée ouverte à 18 h. 45. Elle remercie *Bernard Blot, Bernard Dubois, Jean Redeuil, Marie-Ange Schiltz et Khoa Van Bui* qui ont organisé le pot et la mise en place de l'assemblée générale.

#### 1 - Examen des questions – suggestions – critiques

*Christine Bara* demande des précisions sur :

- *Les fonctions du responsable de permanence.* Elle a eu un problème, elle a averti qu'elle serait peut-être en retard de trois quarts d'heure à une permanence, et la présidente lui a répondu avant même que le responsable de la permanence puisse donner son avis. Selon *Elisabeth Bourguinat*, c'est effectivement le rôle des responsables de permanence de faire en sorte qu'il y ait trois permanents à chaque permanence ; si ce n'est pas fait, c'est Jean qui s'en charge, mais en ce moment il y a un problème d'accès à internet, donc en cas d'urgence le groupe « remplacement » est là pour essayer de trouver des solutions. Dans le cas cité, Christine estime qu'il ne s'agissait pas d'une situation d'urgence. Elle pense qu'un responsable de permanence devrait assurer pleinement sa fonction et que la présidente ne devrait pas intervenir en 1ere ligne sur ce type d'échange. Elisabeth rappelle que le règlement, qui s'applique à tous les bénévoles, prévoit que chaque permanent doit être ponctuel. Si certains

s'autorisent à arriver avec trois quarts d'heure de retard, le règlement n'est pas respecté. En cas d'impossibilité d'arriver à l'heure, il ne faut pas demander « l'accord » du responsable de permanence mais chercher un remplaçant, soit pour la première partie de la permanence, soit pour l'ensemble, de façon à ce qu'il y ait bien 3 bénévoles pendant toute la durée de la permanence.

- *Le rôle des vice-présidents.* Christine Bara souhaite un débat sur les fonctions attribuées au président et aux vice-présidents, l'organisation interne pourrait ainsi être assouplie. Elle voudrait que le conseil d'administration fasse une proposition de partage des tâches. Elisabeth Bourguinat rappelle que le vice-président assure l'intérim en cas de défaillance du président et qu'il a, comme le président, des fonctions de représentation. En dehors de cette règle générale, les attributions de chaque vice-président peuvent varier en fonction de leur profil et de leurs souhaits. En l'occurrence, Philippe Dupagne a été responsable de communication et Bernard Dubois a assumé la fonction très importante du suivi administratif de l'association. Elle rappelle qu'à chaque élection, le conseil d'administration établit la liste des tâches à répartir entre les élus, cette répartition fait l'objet d'une longue discussion. Le prochain conseil fera comme d'habitude, il établira l'organigramme de la répartition des responsabilités.

« On ne voit pas les personnes qui arrivent à la bagagerie dans le visiophone. Peut-être faudrait-il mettre un mot indiquant le fait qu'il faut se présenter devant la caméra ». Yves & Jeanne

Elisabeth Bourguinat parle d'une malfaçon (la poignée de la porte n'est pas du même côté que le visiophone), si les gens ne se mettent pas devant on ne les voit pas, en plus il faudrait relever la caméra. Elle rappelle qu'on peut utiliser la fonction téléphone pour demander à la personne de se déplacer afin d'être vue. Il faudrait que chacun pense à se mettre devant la caméra. Jeanne Kalt va mettre un mot pour demander aux gens de se positionner devant la caméra.

« On pourrait certainement autoriser deux cafetières. Le matin en général la cafetière est vide avant 8 heures ». Jeanne

Effectivement il y a 23 à 27 personnes qui passent le matin, une cafetière c'est juste. A propos des ressources, Elisabeth Bourguinat remercie toutes les personnes qui ont participé à la collecte estimée à 586 euros. C'est très important de faire ce type d'action, d'autant plus que l'an dernier on a dépensé plus que l'on a collecté et qu'on n'a pas trop d'argent. On pourrait en prévoir une autre en octobre. Il faut que les usagers se mobilisent sur ce point, ça fait connaître Mains Libres et ça rapporte bien, plus que les vide-grenier, qui rapportent 200 ou 300 euros. A ce propos, Elisabeth signale que certains se sont plaints de ne pas être payés lorsqu'ils tiennent le vide-grenier ou qu'ils font d'autres actions au bénéfice de la bagagerie. Elle explique que personne n'est obligé d'être bénévole, mais que la bagagerie n'existe que parce qu'un grand nombre de bénévoles donnent du temps, de l'énergie, et pour certains de l'argent. La bagagerie n'a absolument pas les moyens de payer qui que ce soit. Pour revenir au café, Patrice Sadia rappelle qu'on peut utiliser le café soluble. Anne Iacino en appelle à l'esprit pratique : « Si à 8 heures, il n'y a plus de café on en refait, si c'est 9 heures moins 20, on sert du soluble ».

« Bonjour, Je pose la question car elle me semble importante : Pourquoi nos affaires ne sont-elles pas assurées en cas de vol ou d'incendie ? Comment y remédier ? » Physsell

Patrick Roburin répond que les assurances couvrent forfaitairement le local en cas d'effraction ou d'incendie. Elles ne peuvent assurer sur la base d'une déclaration « on m'a volé » sauf à faire l'inventaire à chaque dépôt d'affaires par huissier. Ce qui est irréalisable. Il

s'engage à communiquer le plafond prévu en cas de sinistre. [NB : Après l'assemblée générale, Patrick Roburin apporte les précisions suivantes : « *La garantie est limitée à 125 000 euros par sinistre. Un abattement forfaitaire de 10 % par année d'âge est appliqué sur la valeur de remplacement pour l'équipement informatique, le matériel d'enregistrement de sons et d'image, etc. et de 20 % par année d'âge pour les vêtements, le linge, les draps.* »]

« *Un problème se pose quant à l'accès au casier. Prévoir un système pour que chaque adhérent ait accès au moins une fois par semaine à son casier* ».

*La présidente* rappelle qu'on a souvent débattu de cette question et qu'il y a beaucoup d'usagers qui ne veulent pas qu'on donne accès par peur de vol. Il semble que ce soit une demande majoritaire. Dernièrement, des usagers ont pris l'habitude de demander à entrer dans la salle des casiers pour ranger leurs affaires, ce qui a fait naître de nouvelles inquiétudes sur les risques de vol. Ce point a de nouveau été discuté au dernier CA et a donné lieu à la rédaction d'une affiche qui rappelle que l'accès aux casiers est limité aux seuls bénévoles. Il est envisageable d'organiser un référendum sur ce point.

*Charlie Boisbourdin* demande un accès au casier au moins une fois par semaine sous la surveillance d'un bénévole. *José Abderrahmani* donne pour exemple son casier : « Récemment, cela faisait 10 jours que je n'avais pas été dans mon casier, j'y suis allé, il était sens dessus dessous. Ce qu'on utilise on les met devant, les affaires d'hiver se trouvent derrière ». *Anne Sarfati* soutient la proposition. *Anne Iacino* trouve qu'effectivement en théorie c'est une bonne idée mais comment s'organiser en pratique ? *Chantal Speth* imagine des feuilles d'inscription afin de programmer l'accès aux casiers. Elle indique qu'elle donne très régulièrement accès aux casiers à ceux qui le souhaitent au cours de ses permanences. *Elisabeth Bourguinat* rappelle qu'aujourd'hui c'est contraire au règlement. On peut changer le règlement, mais en tout cas il faut que les règles soient les mêmes pour tous. *Clément Segret* pense que ce serait bien « Si on avait la possibilité d'être accompagné de fouiller dans ses affaires ». *Bernard Blot* va dans le même sens : « Il y des casiers où c'est un peu compliqué, on gagnerait du temps à accompagner les gens. On est trois permanents, on a beaucoup de temps, on peut être au service des gens et changer le règlement ». *Martine Martin* souhaiterait que dans le prochain local, la salle des casiers soit supprimée au profit d'un système de casiers fermés où chacun pourrait aller chercher ses affaires sous l'œil de tout le monde. *Elisabeth Bourguinat* signale que dans la rue Jean Lantier, on n'aura pas une aussi grande salle que dans le local actuel. Le local sera coupé en deux par un mur porteur très épais et pour faire ce que suggère Martine, il faudrait surveiller deux salles à la fois. Elle suggère que l'idée de rendre les casiers accessibles périodiquement aux usagers soit étudiée par le prochain conseil d'administration, de façon à faire des propositions sur lesquelles on pourra voter.

« *Nous sommes plusieurs à penser que Jean devrait être reconnu pour le boulot considérable fait à la bagagerie. Médaille du mérite lui passe sous le nez. Ca paye la manipulation. Une grosse fête pour Jean rattraperait la bévue* ». *Les SDF de la bagagerie*

*Chantal Guerré* précise que c'est elle qui a rédigé cette requête à la suite d'un bruit qui avait couru comme quoi la décoration d'Elisabeth lui avait été attribuée en raison de son activité à la bagagerie. *Elisabeth Bourguinat* salue *Jean Redeuil* pour son travail, son dévouement, sa générosité, sa fiabilité, c'est le pilier de bagagerie. Etant donné sa mise en cause, elle se sent obligée de préciser que la médaille du mérite qu'elle a eu lui a été donnée au titre de son activité professionnelle de rédactrice, même si lors de la cérémonie, ses activités associatives ont également été évoquées (cf. le site [www.la-bourguinat.com](http://www.la-bourguinat.com)). Elle ne peut avoir été décorée au titre de ses activités à Mains Libres car il faut un minimum de 10 ans d'activité dans un secteur pour avoir le droit à cette reconnaissance, or Mains Libres n'existe que depuis 5 ans. Un des privilèges attaché à ce genre de décoration est de pouvoir faire une demande

pour quelqu'un d'autre, Jean a été la première personne à laquelle elle ait pensé pour une proposition, en sachant qu'en dernier ressort la nomination est décidée à l'Élysée.

« *Le local de la bagagerie actuelle est-elle une première transition avant l'obtention d'un local définitif ? Sinon, à quand la deuxième transition ?* »

*Elisabeth Bourguinat* rappelle qu'on est dans ce local jusqu'à mi 2012, date à laquelle on déménagera dans un autre bungalow situé dans le jardin, à l'endroit où se trouvent actuellement d'autres bungalows, en attendant le local de la rue Jean Lantier, à savoir l'automne 2013. La fin des travaux de rénovation du local définitif est prévue pour le printemps 2013, délai auquel il faut ajouter les éventuels retards et le temps nécessaire à l'aménagement de la bagagerie. Le local définitif sera plus petit que celui-ci : 110 m<sup>2</sup> contre 150 m<sup>2</sup> actuellement. La présidente négocie en plus des espaces de rangement dans les caves. Elle annonce la nouvelle visite du local pour le lundi 4 juillet à 11 h 30 avec un rendez-vous préliminaire au local pour un départ collectif.

« *Réglementer plus correctement le grand ménage mensuel* ».

*Elisabeth Bourguinat* rappelle qu'on est passé d'un grand ménage hebdomadaire qui ne marchait plus et qui était essentiellement à la charge des SDF à un ménage mensuel avec la règle d'un même nombre de SDF et d'ADF. Tous ceux qui l'ont fait, ont bien aimé, c'est une occasion de mieux se connaître et c'est sympa de contribuer à rendre le local plus propre et plus agréable pour tout le monde. Rendre cette activité obligatoire est impossible, il vaut mieux rester sur la base du volontariat. *Martine Martin* n'est pas choquée qu'il y ait plus de SDF c'est eux qui en premier sont les utilisateurs du local. *Patrice Sadia* se demande comment faire pour éviter que ça tombe toujours sur les mêmes personnes. Depuis qu'on est dans le nouveau local, il n'y a plus d'annonce affichée, on ne sait pas quand c'est. *La présidente* retient la demande d'affichage et au passage rappelle la règle : le grand ménage est toujours le 1<sup>er</sup> samedi du mois sauf date exceptionnelle.

« *La bagagerie continue d'exister, ce qui signifie tout de même sa bonne santé.* »

L'assemblée est d'accord avec cette remarque.

« *Conseil juridique nécessaire dans le but d'aider les usagers qui en auraient besoin.* »

*Elisabeth Bourguinat* rappelle que lors de la création de la bagagerie, la ville nous a demandé de laisser cette activité aux associations qui font le suivi. *Ghislaine Bouayad* indique que les maisons de justice ou « points d'accès au droit » (PAD) font ça très bien et qu'il y en a plusieurs dans Paris. *Charlie Boisbourdin* souhaite la présence « d'un avocat qui viendrait faire une permanence une fois tous les 15 jours dans le local, ce serait cool ». *Françoise Aba* fait remarquer que la plupart des usagers sont en lien avec des associations qui offrent ce genre de service mais elle pense qu'il faudrait peut-être que des ADF accompagnent les SDF quand il y a des dossiers compliqués.

Pour organiser ce genre de permanences à la bagagerie, il faudrait, en plus, une pièce spécifique, car on ne peut pas exposer ses problèmes au su de tout le monde. Or dans le prochain local, cela ne pourra se faire car nous aurons encore moins d'espace qu'ici, où nous n'avons déjà pas de salle à consacrer à cette activité, sauf à l'organiser en dehors des permanences. On pourrait toutefois faire un essai en dehors des heures de permanence, mais *Elisabeth Bourguinat* n'est pas sûre que la Ville soit d'accord. *Gérard Seibel* pense que ce n'est pas la vocation de la bagagerie. *Philippe Dupagne* et *Dusan Voratovic*, rappellent chacun à leur tour qu'il y a de nombreux services spécialisés. *Patrick Roburin* ajoute que dans toutes les mairies, il y a des points d'accès au droit facilement mobilisables. *Françoise Aba* revient sur l'idée d'un accompagnement des usagers par des ADF volontaires. *Charlie Boisbourdin* déplore que lorsqu'il demande à des ADF de l'accompagner, ceux-ci n'ont

jamais le temps. Elisabeth souligne que les ADF bénévoles sont déjà sympas de consacrer du temps pour les permanences, ils ne sont pas salariés et on ne peut pas leur demander toujours plus. En revanche, si parmi eux il y en a qui seraient partants pour ce type d'accompagnement, ce serait bien qu'ils se fassent connaître.

## 2 - Modifications du Règlement intérieur et rappel de règles importantes

### Comportement perturbateur

*« Toute personne qui aura un comportement perturbateur pour la tranquillité de la bagagerie sera invitée à prendre ses affaires et à quitter le local, afin d'éviter que les choses dégénèrent. Elle devra s'exécuter aussitôt ».*

Clément Segret est résolument contre « car on ne fait aucune psychologie de celui qui est perturbateur, croyez vous que l'on puisse contrôler ses pulsions, je ne veux pas qu'un SDF soit sanctionné, faites plutôt un suivi psychologique. Une exclusion définitive, c'est très grave ». Charlie Boisbourdin voit cette demande comme une sanction. Gérard Seibel précise que c'est pour éviter des sanctions qu'on demande à la personne qui n'a pas un comportement normal de sortir. Bernard Blot se demande comment on peut appliquer le fait de faire sortir une personne si elle est alcoolisée ou droguée, est-elle en mesure de comprendre ? Richard Fleury rappelle qu'il avait été insulté pendant 2 heures au cours d'une permanence et que dans ce temps là, il n'y avait rien de prévu dans le règlement et que c'est mieux maintenant. Clément Segret demande de la compréhension : « un SDF n'est pas toujours dans son état normal, c'est la situation de la rue qui est dure ».

Vote : contre 2 ; abstention 8 ; article adopté à la majorité

### Cour privative

*« La cour fait partie intégrante de la bagagerie, et par conséquent le règlement s'y applique : pas de bagarre, pas d'insulte, pas d'alcool, pas de drogue, etc. (en revanche on peut y fumer du tabac). Par ailleurs, il est interdit de ranger dans la cour, même temporairement, des objets personnels, à l'exception des vélos, uniquement pendant le temps de la permanence, et sans les accrocher à la grille. A la fin de la permanence, un vélo qui serait resté dans la cour sera déplacé à l'extérieur ».*

Vote : contre 1 ; abstention 0 ; article adopté à la majorité.

### Stand équitable

*« Sachant que le stand équitable constitue une passerelle vers le retour à l'emploi et que cette activité est partiellement bénévole, l'association met à disposition une partie de la réserve pour stocker les matériels et marchandises, autorise l'équipe du stand à venir le samedi et le dimanche pour prendre et déposer les affaires, et aussi à déjeuner sur place le dimanche midi. Les participants sont autorisés à accompagner leur repas d'un peu de vin ou de bière et doivent libérer les locaux à 16h30 ».*

Elisabeth Bourguinat informe l'assemblée que ce texte a donné lieu à long débat au sein du conseil d'administration.

Vote : contre 0 ; abstention 1 ; article adopté à la majorité

### Echelle des sanctions

*« - Si une personne commet une infraction légère mais s'excuse et/ou cesse dès que les bénévoles ou les autres usagers lui en font la remarque : pas de sanction.*

*- Si une personne commet une infraction légère mais refuse de reconnaître ses torts et/ou de cesser ce comportement : entretien avec deux membres du conseil d'administration (un SDF et un ADF) et si la personne le souhaite, un autre adhérent désigné par ses soins, puis décision du conseil d'administration ; avertissement oral, ou en cas de récidive, avertissement affiché à la bagagerie, pouvant conduire à une exclusion temporaire ou définitive si le comportement ne s'améliore pas.*

*- Si une personne commet une infraction lourde (notamment violence physique) : entretien avec deux membres du conseil d'administration (un SDF et un ADF) et si la personne le souhaite, un autre*

*adhérent désigné par ses soins, puis décision du Conseil d'administration affichée à la bagagerie : en fonction de la gravité des faits, avertissement, exclusion temporaire avec procuration pour pouvoir quand même se servir du casier, ou exclusion définitive.*

*NB : La sanction est prise en tenant compte des éventuelles fautes et sanctions précédentes, de la responsabilité de la personne dans le démarrage de la violence, de l'implication de la personne dans le bon fonctionnement de la bagagerie. Les entretiens préalables ne sont pas une obligation, mais un droit garanti à l'usager. En cas de refus de participer à un entretien, le conseil d'administration prend sa décision avec les éléments dont il dispose. »*

*René Brousse* revient sur ce que disait *Clément Segret*, les sanctions sont faites pour protéger le groupe, la bagagerie doit être un lieu de calme. *Elisabeth Bourguinat* renchérit en disant qu'il est important qu'on se batte pour la tranquillité de tous, pour que la bagagerie soit un lieu convivial, où on se sent bien, plutôt qu'un lieu où on est stressé et où on a toujours peur de ce qui peut arriver. Pour *Chantal Speth*, « on doit aussi protéger les personnes menacées ». Le conseil d'administration a voulu un peu règlementer les sanctions pour avoir des décisions cohérentes et faire en sorte que chacun sache à l'avance à quoi il s'expose lorsqu'il commet une infraction.

Vote : Contre 5 ; abstention 7 ; article adopté à la majorité

### **Conseil d'administration**

*« Pour favoriser une meilleure compréhension du fonctionnement du conseil d'administration et pour assurer la transparence de ses décisions, ses réunions seront désormais publiques. Leur date et leur ordre du jour sera affiché à la bagagerie quelques jours à l'avance, et tous les adhérents de Mains libres pourront y assister, à condition a) d'arriver dans les 10 premières minutes de la réunion (ensuite la porte ne sera plus ouverte, afin de ne pas déranger la réunion), b) d'être le plus discrets possible et notamment totalement silencieux pendant la réunion, faute de quoi ils seront invités à quitter la salle. Le compte rendu du conseil d'administration sera affiché à la bagagerie dès qu'il aura été validé. »*

*Bernard Blot* est pour un débat qui reste entre les membres du conseil d'administration et un compte rendu diffusé. *Elisabeth Bourguinat* informe l'assemblée que, dorénavant, les décisions de sanction sont prises à bulletin secret, que le public est présent mais qu'il n'a absolument pas le droit de prendre la parole. *Bernard Blot* fait remarquer qu'à travers la discussion on comprend tout de suite qui est pour ou contre. *Françoise Aba* pense que le CA doit rester un endroit où l'on puisse débattre tranquillement, s'il est ouvert tout le temps, c'est trop. *Jeanne Kalt* comprend le désir de vouloir rendre tout transparent, mais le CA est élu, et à travers cette élection, les adhérents affirment leur confiance à certaines personnes : « S'il y a des « on dit », on peut répondre, on a plein de moyens. On vient d'avoir l'expérience de deux réunions publiques, je n'ai rien à cacher mais je n'étais pas la même ». *René Brousse* rappelle qu'on a décidé de l'ouverture au public à la suite d'une réunion plénière mais qu'une seule personne est venue. Selon *Mark Coffie* le conseil d'administration est un lieu secret où il y a du sérieux, c'est démocratique, celui qui veut y rentrer peut se présenter aux élections. *Martine Martin* : « Vous avez répondu à la demande des SDF mais ce n'est qu'à moitié satisfaisant. En réalité, il n'y a pas assez de réunions où les SDF peuvent prendre la parole, il faut envisager une politique de réunions plus fréquentes ». *Philippe Dupagne* : « Il y a les AG, des réunions plénières, des réunions de bénévoles, je suis contre l'ouverture du conseil d'administration ». *Jacqueline Rossi* voit une contradiction entre la demande des SDF de lieux où ils puissent plus s'exprimer et l'obligation de se taire lorsqu'on est public du conseil d'administration : « Ce n'est pas un lieu d'expression, quand *Martine Martin* demande des lieux de paroles ce n'est pas au conseil d'administration que ça peut se passer ». *Patrick Roburin* : les rumeurs sont toujours là, ça ne me gêne pas qu'il y ait des gens qui viennent assister au CA. *Patrice Sadia* était pour accepter tout le monde au CA, il n'avait pas pensé au fait que l'élection est fondée sur la confiance, il a été déçu par l'expérience d'ouverture car à part *Martine Martin* personne n'est venu. *Chantal Guerré* rapporte des propos de *Lorenzo*

(*Laurent Choisnel*) qui aurait dit qu'*Elisabeth Bourguinat* lui avait laissé carte blanche pour changer tout le CA sauf *Jean Redeuil*. *Elisabeth* dément avoir tenu ces propos et répond que ce genre de chose est impossible puisque le CA est élu et que c'est chacun des adhérents qui, par son vote, contribue à l'élection. Elle admet que certains sont plus soumis que d'autres aux jugements et aux rumeurs et envisage de revenir sur sa position en faveur de CA publics. *Jeanne Kalt* rappelle que de temps en temps, au CA circulent des informations très personnelles et privées à propos d'usagers, elle ne voit pas pourquoi la vie de tout le monde doit être publique. *Christine Bara* constate que beaucoup de personnes expriment leurs réserves sur des réunions de CA publiques mais leur accord sur la transparence d'accès aux comptes-rendus du CA qui seraient rendus public ; elle propose de dissocier les deux questions au vote de l'AG. *Patrick Roburin* remarque que le procès verbal des réunions que rédige *Marie-Ange Schiltz* est toujours très détaillé, il faudrait en faire une version résumée, un simple relevé de décisions serait le bienvenu. L'assemblée s'oriente vers un affichage de l'ODJ et de la publication d'un relevé des décisions. *Elisabeth Bourguinat* demande que l'on fasse savoir les bruits inquiétants qui pourraient circuler à propos du CA, afin d'y répondre tout de suite et d'éviter les rumeurs.

Elle demande à ce que le vote se fasse sur les deux points séparément.

- 1 vote sur le « conseil d'administration est ouvert au public » : Pour 9 ; Abstention 16 (sur 81 votants) ; la décision est rejetée
- 2 vote sur l'affichage de l'ODJ trois jours avant la réunion et l'obligation pour le CA d'établir un relevé de décisions et d'actions affiché et envoyé par email : contre 0 ; abstention 0 ; décision adoptée à l'unanimité

### **3 - Information sur la Coupe du monde de football des SDF et recherche de volontaires**

*Bernard Dubois* rappelle que depuis 2003 est organisé chaque année une coupe du monde de football des SDF. Cette année, l'organisation en est confiée à la France. Ca se passera au Champ de Mars du 21-28 d'août 2011 entre 64 pays. C'est du football de rue avec des équipes de 4 joueurs sur un mini terrain et 2 mi-temps de 7mn. Le comité d'organisation organise également sur 2 jours un colloque sur la situation des sans-abri dans les différents pays. Au niveau des bénévoles, c'est presque complet. Il reste quelques places, les organisateurs veulent aussi inscrire des bénévoles supplétifs en cas de besoin. Il communique l'adresse de contact [benevolat@remisenjeu.org](mailto:benevolat@remisenjeu.org), le repas de midi est offert à l'Ecole Militaire. *Mark Coffie* souhaite établir une liste collective des bénévoles de la bagagerie. *Charlie Boisbourdin* regrette qu'on ne puisse pas être volontaire pour participer à la compétition elle-même. *Elisabeth Bourguinat* l'informe que pour jouer, il faut s'être entraîné toute l'année, ce que certains SDF ont fait dans des structures qui proposent cette activité. *Martine Martin* regrette que l'information n'ait pas été diffusée plus tôt. *Bernard Dubois* répond que la bagagerie du XVème souhaitait regrouper ses forces avec celles de Mains Libres, il en avait parlé à l'AG de février mais il était alors difficile de savoir ce que l'on allait faire au mois d'août.

### **4- Questions diverses.**

*Chantal Guerré* a demandé s'il été possible de participer au vide-greniers de la Clairière de la semaine prochaine, mais c'est trop tard : il n'y a plus de stands libres.

*Elisabeth Bourguinat*

- informe sur le vide-greniers organisé par l'association Accomplir en septembre rue de la Banque et qu'à cette occasion Accomplir envisage de faire appel à des bénévoles de

Mains Libres pour l'aider dans l'organisation et la mise en place. Dans ce cas, un dédommagement est envisageable au bénéfice de Mains Libres (comme pour le vestiaire de la Bourse). On pourrait avoir de l'argent pour le fonctionnement de la bagagerie au bénéfice de tout le monde. Elle rappelle que la bagagerie ne peut payer personne, qu'elle ne fonctionne que sur le bénévolat ce qui donne une bonne image de l'association ;

- remercie les Bachique Bouzouks qui ont voté un versement 1000 euros à Mains Libres (il s'agit d'un cachet versé par le ministère de la Culture, les Bachiques Bouzouks assurant une prestation lors de la réception officielle à l'occasion de la Fête de la Musique) ;
- informe qu'Accomplir à l'intention de donner également 300 euros ;
- donne des nouvelles de la connexion internet qui devrait être rétablie demain ou mercredi si tout va bien. Selon le contrat, le téléphone est payant, il ne sera donc pas accessible aux usagers mais réservé strictement aux besoins de la bagagerie. En revanche, les usagers peuvent se faire appeler s'ils le souhaitent.

*Françoise Aba* met en place une nouvelle opération de formation de secouriste sur une ou deux journées à l'automne prochain. La formation est uniquement pour nous donc on peut demander ce qu'on veut ; elle ne sait pas encore si elle sera payante ou gratuite. Si elle est payante, il faudra chercher un financement car ML ne pourra pas le prendre en charge.

*Frédéric Rosin* annonce que Reconnect, une association qui a pour projet de reconnecter les gens de la rue propose trois prestations :

- à partir de septembre, une série de cours sur 6 mois pour former les usagers (quatre par quatre) à l'usage d'internet ;
- un coffre fort numérique sécurisé qui permet de garder le double de tous les papiers à garder (passeport, carte d'identité, carte vitale,...) ;
- une boîte vocale téléphonique pour chaque usager qui ne coûte rien à Mains Libres, ce sera pour les usagers qui le souhaitent 10 euros par trimestre.

## **5 - Vote pour le renouvellement du Conseil d'administration**

La présidente explique les modalités de vote pour chaque collègue

### **1 - COLLÈGE PARTENAIRES ASSOCIATIFS**

5 sièges ; 4 candidatures. Cette année Emmaüs n'a pas envoyé sa candidature, on n'a pas de nouvelle de leur part depuis l'évaluation.

Le vote se fait à main levée sur la base de 62 présents et 19 représentés (total 81).

*Association Aux Captifs la Libération, représentée par Pierre JAMET* : contre 1, abstention 0. Elu à l'unanimité moins une voix.

*Les maraudeurs de la Croix Rouge (1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup>), représentés par Ghislaine BOUAYAD* : contre 4, abstention 1, élue à la majorité.

*Association Les Enfants du Canal, représentée par Cédric LAUTARD* : contre 0 ; abstention 0, élu à l'unanimité.

**Association La Soupe Saint-Eustache, représentée par Gérard SEIBEL** : contre 1 ; abstention 0 ; élu à l'unanimité moins une voix.

## 2 - COLLÈGE ANCIENS USAGERS

2 sièges, 2 candidats, il est possible de laisser les deux noms ou rayer qui on veut y compris rayer les deux noms. Le vote se fait à bulletin secret. Les candidats se sont présentés dans un document envoyé avec la convocation.

**Philippe DUPAGNE** : *« Depuis deux ans maintenant vous m'avez élu au conseil d'administration de l'association Mains libres en tant que membre usager SDF, et au sein de ce conseil, quelles n'ont pas été nos luttes et nos discussions concernant le nouveau local, le règlement, les litiges. J'ai essayé au mieux avec mes amis SDF élus de vous représenter du mieux possible, et de mettre vos besoins en avant, de convaincre les autres collèges ADF, et associatifs, de vos besoins. Nous avons créé le stand équitable "Aux copains des halles" pour essayer de vous faire connaître au sein du quartier et ainsi noué des liens avec tous les habitants de ce même quartier des Halles, et cela a marché. Ensuite nous avons œuvré avec Madame la Présidente à avoir un local digne de ce nom pendant tout les travaux de réhabilitation des Halles, nous l'avons obtenu. Nous avons aussi, toujours en collaboration et en étant solidaires de notre présidente, obtenu la promesse pour le local rue Jean Lantier. Mais cela ne s'arrête pas là, puisque d'autres personnes vont vouloir faire des bagageries telle que la nôtre. Nous allons aussi accueillir d'autres personnes qui vont avoir besoin de notre bagagerie et comme je vous ai représentés, je les représenterai aussi. J'ai essayé d'être à votre écoute et de faire un lien entre vous membres usagers, et le collège ADF et les associations, et de leur faire part de vos situations, de vos demandes, de vos problèmes, et ce lien sans votre soutien n'aurait jamais pu voir le jour. C'est pourquoi aujourd'hui encore je vous demande votre confiance pour ce dernier mandat, membres usagers et membres ADF et membres associatifs, afin que tous ensemble, nous puissions œuvrer démocratiquement et équitablement, à l'amélioration de notre association et que vous puissiez compter sur ma présence à vos côtés afin que nous puissions ensemble regarder vers l'avenir de notre association. Merci pour votre confiance à tous. »*

**Frédéric ROSIN** : *« Je souhaite renouveler ma candidature au conseil d'administration de Mains Libres en tant qu'ancien usager. Si le conseil précédent a bien travaillé pour trouver un local provisoire digne d'accueillir cet OVNI qu'est notre bagagerie, je pense que cette année, le plus gros du chantier sera de reconsolider, unifier, ressouder les membres de Mains Libres. En effet, je constate que nous avons parfois tendance à mettre des étiquettes sur les gens de Mains Libres (Stand, Conseil d'administration, Armoy, Accomplir, Enfants du canal, etc.), et à créer ainsi des tensions inutiles. Par ailleurs, je compte toujours continuer à m'occuper de l'informatique au sein de Mains Libres (maintenance, cours info...), dès que la ligne téléphonique sera installée, bien entendu. »*

## 3 - COLLÈGE ADF

6 sièges, 7 candidats, il est impératif de rayer au moins un nom pour que le bulletin soit valable. Le vote se fait à bulletin secret. Les candidats se sont présentés dans un document envoyé avec la convocation.

**Elisabeth BOURGUINAT** : *« Je souhaite me présenter à nouveau au conseil d'administration et à la présidence de l'association, en particulier pour mener à bien mon engagement d'obtenir de la Ville de Paris un local définitif pour la bagagerie. En attendant, je souhaite contribuer à renforcer encore le fonctionnement démocratique de notre association, qui est l'une de ses spécificités les plus remarquables. J'aimerais notamment que nous améliorions encore la transparence des décisions du Conseil d'administration, idéalement en rendant ses réunions publiques. La bagagerie ne durera que si nous réussissons à trouver, chaque jour, le bon équilibre entre rigueur de gestion et respect des personnes, équité et convivialité. C'est cet équilibre que je souhaite continuer de rechercher et de promouvoir si vous me faites à nouveau confiance. »*

**René BROUSSE** : *« Je suis très attaché à la bagagerie Mains libres depuis sa création et en particulier à son fonctionnement démocratique. Je souhaite continuer à participer à la vie de l'association autant qu'il dépend de moi en me portant candidat au conseil d'administration. »*

**Bernard DUBOIS :** « Membre fondateur de l'association, je souhaite continuer à apporter mon aide au fonctionnement de la bagagerie. Avec l'expérience de la vie à la rue, je peux participer aux prises de décision concernant les usagers. »

**Jeanne KALT** « Continuer à participer à la continuité et au développement de la bagagerie ».

**Delphine LAGRABETTE :** « Je souhaiterais rejoindre le Conseil d'administration afin de m'investir, un peu plus et différemment, dans la vie de l'association, participer aux décisions, veiller à la bonne application des règles, ajouter peut-être des idées nouvelles et faire des propositions. Au plaisir de vous rejoindre, bien amicalement. »

**Patrick ROBURIN :** « Poursuivre le développement de l'association et assurer un fonctionnement pacifié. »

**Marie-Ange SCHILTZ :** « Par cette présente, je me porte candidate dans le collège ADF au conseil d'administration de Mains Libres. Depuis maintenant deux ans, j'assume le poste de secrétaire et renouvelle ma proposition de service. Par ailleurs, depuis la création de l'association, j'établis avec Bernard Dubois le suivi statistique de l'activité de la bagagerie et rédige les rapports destinés à nos financeurs. Quel que soit le vote, je continuerai ma participation à cette belle aventure collective qu'est Mains libres. »

#### **4 - COLLÈGE SDF (6 sièges)**

6 sièges, 10 candidats, il est impératif de rayer au moins quatre noms pour que le bulletin soit valable. Le vote se fait à bulletin secret. Les candidats se sont présentés dans un document envoyé avec la convocation.

**Mark COFFIE :** « J'aimerais renouveler mon poste d'administrateur afin de contribuer aux services d'intérêt général. Merci d'avance de la considération que vous porterez à ma sollicitation. Cordialement. »

**Michèle GILLES :** « Mes motivations sont de connaître mieux les participants et, dans la mesure de mes possibilités, de rendre service aux membres d'une association qui m'a bien accueillie ».

**Darius GORSKI :** « Rendre service à l'association ».

**Fulgence LAKOUETENE :** « Je souhaite aider les gens du quartier. Je suis intéressé de voir le fonctionnement du conseil d'administration. J'ai un travail dans un restaurant mais je demanderai à mon patron de me libérer une fois par mois le mercredi pour assister au conseil d'administration ».

**Martine MARTIN :** « Je souhaite favoriser le développement de la convivialité et de l'amitié entre SDF et entre SDF et ADF. Je souhaite réaliser un livret d'accueil qui serait remis à chaque nouvel arrivant ».

**Jean REDEUIL :** « Assurant depuis deux années différentes tâches (gestion planning, gestion badges...), je me propose pour continuer celles-ci. Je n'envisage pas à cette date une présentation à une présidence ou vice-présidence. »

**Patrice SADIA :** « Participer à la vie de la bagagerie. Œuvrer pour la bonne marche de la bagagerie ».

**Richez THI :** « Pour donner mon avis, changer des choses en les améliorant ».

**Eric TRAN :** « Faire évoluer la situation pour les usagers de la bagagerie et s'investir dans les efforts collectifs. »

**Abdelaziz YOUNOUS :** « Pour rendre service à tout le monde. Pour voir comment ça marche et respecter le règlement intérieur (pour les autres et pour moi aussi) ».

Le vote à lieu, puis la réunion est levée à 20h40.

## Les résultats sont proclamés à 22 h 30

### Collège Anciens usagers

79 votants	0 nuls	79 exprimés
Dupagne Philippe	64	élu
Rosin Frédéric	57	élu

### Collège ADF

79 votants	4 nuls	75 exprimés
Bourguinat Elisabeth	61	élue
Brosse René	48	non élu
Dubois Bernard	55	élu
Kalt Jeanne	66	élue
Lagrabette Delphine	51	élue
Roburin Patrick	66	élu
Schiltz Marie-Ange	69	élue

### Collège SDF

77 votants	2 nuls	75 exprimés
Coffie Mark	49	élu
Gilles Michèle	29	non élue
Gorski Dariusz	52	élu
Lakouetene Fulgence	47	élu
Martin Martine	26	non élue
Redeuil Jean	69	élu
Sadia Patrice	56	élu
Thi Richez	26	non élu
Tran Eric	26	non élu
Younous Abdelaziz	54	élu

La présidente  
Elisabeth Bourguinat

La secrétaire  
Marie-Ange Schiltz